

Enjeux culturels et mise en œuvre du développement durable sur les territoires

Cycle de séminaires de réflexion et d'action 2007 – 2010

Conseil général de l'Ardèche, DRAC Rhône-Alpes

En partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles

Mardi 1^{er} juin 2010 – Espace Jean Monnet – Davézieux

(Parc de la Lombardière)

Cette rencontre est la sixième et dernière du Cycle de séminaire de réflexion et de concertation lancé par le Conseil Général de l'Ardèche, en partenariat avec la Drac Rhône-Alpes et l'Observatoire des Politiques Culturelles. Ce Cycle vise à accompagner les échanges entre les élus locaux et les intervenants du territoire afin d'engager une dynamique de co-construction de la politique culturelle et des politiques publiques.

La notion de développement durable trouve sa traduction locale du point de vue culturel au travers des Agendas 21 de la culture. Cet agenda spécifique au domaine culturel marque un changement de paradigme : il permet à la culture de s'affirmer comme une dimension de toutes les politiques publiques et il confère aux pouvoirs locaux une possibilité d'entrer directement dans le jeu de la mondialisation sans repasser obligatoirement par l'échelon national.

C'est notamment au sommet de Johannesburg en 2002, que la culture est reconnue comme l'une des composantes du développement durable au même titre que l'économie, le social et l'environnement. Depuis lors et dans la foulée de la signature en 2004 par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) d'un texte de référence, de nombreuses villes, des départements et des régions ont adopté leur Agenda 21 de la culture.

L'Agenda 21 de la culture est donc pressenti comme un outil englobant et unificateur entraînant une relecture de l'ensemble des politiques territoriales. Il inverse la tendance dominante qui considère l'art et la culture de manière sectorielle et permet aux politiques transversales du développement culturel, comme par exemple celles de la politique de la ville, des nouveaux territoires de l'art..., de sortir de la marge dans laquelle elles s'inscrivaient et de les repositionner de manière centrale.

En outre, les Agendas 21 de la culture livrent un outil qui traduit directement dans la pratique les modes de pensée et d'organisation induits par les textes de l'Unesco, la Déclaration de Fribourg ou encore les méthodes opérationnelles de l'Union Européenne... Les collectivités territoriales sont appelées à y jouer un rôle de premier plan, les acteurs artistiques et culturels peuvent y trouver l'occasion de renouveler leur inscription locale et leur mode de fonctionnement.

On peut donc légitimement penser que les Agendas 21 de la culture peuvent apporter un nouveau souffle aux politiques culturelles. Cependant, de nombreuses interrogations subsistent car la définition et la pratique de la relation entre culture et développement durable sont encore dans une période d'expérimentation, même si des exemples précurseurs en France et dans le monde peuvent nous éclairer.

Quels sont les enjeux d'une relation entre développement durable et culture ? Quelles sont les initiatives en cours en matière d'Agenda 21 de la culture et que peut-on en déduire ? Les Agendas 21 de la culture nous permettent-ils de renouveler et de relancer l'action publique territoriale ?

Ces questions seront au cœur de cette rencontre. Elles concernent, au-delà de la responsabilité environnementale, la construction d'une démocratie « collaborative », d'une économie solidaire, la possibilité d'une nouvelle gouvernance locale. Elles nous invitent à définir une écologie de l'esprit, une écologie du sensible, nous incitent à réinventer la manière dont l'art et la culture émergent, se diffusent, se partagent...

Contenus

À partir d'interventions d'élus, de responsables artistiques et culturels, d'universitaires, d'experts, ce séminaire se propose d'examiner les enjeux liés à la place de la culture au sein des agendas 21. Le séminaire tentera de déterminer les possibilités d'évolution des politiques culturelles et le cadre de nouveaux modèles pour l'intervention publique. Il analysera les stratégies et les projets développés actuellement par les collectivités publiques en France et à l'étranger.

Objectifs

- Analyser d'un point de vue critique la notion de développement durable dans sa relation au champ des politiques culturelles
- Faire une relecture des enjeux et des perspectives d'évolution des politiques publiques de la culture à partir du cadre des agendas 21
- Examiner le fonctionnement des projets, leurs objectifs, leur organisation, leurs moyens financiers et humains, leurs impacts, leurs limites
- Identifier les méthodes, les conditions et les stratégies de mise en œuvre
- Repérer les outils et les contacts potentiels pour accompagner les démarches d'agendas 21 de la culture sur le territoire

Public concerné :

Élus, responsables de services culturels, acteurs culturels du département de l'Ardèche, membres des conseils d'administration des associations artistiques et culturelles.

Renseignements et inscriptions :

Conseil Général de l'Ardèche (Marie-Christine Chaussinand)

Tel : 04 75 66 78 07

Programme du séminaire du 1^{er} juin 2010

(sous-réserve de modifications)

9 h

Accueil des participants

9 h 30 – 9 h 45

Ouverture : Alain Lombard, directeur régional, DRAC Rhône-Alpes et **Pascal Terrasse**, président du Conseil général de l'Ardèche

9 h 45 – 10 h

Introduction générale et rappel de la démarche du Cycle de séminaires : Jean-Pascal Quiles, directeur adjoint, Observatoire des politiques culturelles

10 h – 12 h

Table ronde 1 : « Les Agendas 21 de la culture : vers un renouvellement des politiques publiques territoriales ? »

Christelle Blouët, gestionnaire culturelle et coordinatrice de Réseau Culture 21

Laurence Dupouy, directrice de l'action culturelle, Ville de Saint-Denis

Françoise Ramel Flageul, présidente de la commission mixte culture du Pays de Pontivy, élue et enseignante

Jean-Pierre Saez, directeur, Observatoire des politiques culturelles

Animée par **Jean-Pascal Quiles**, directeur adjoint, Observatoire des politiques culturelles

12 h

Déjeuner sur place

14 h – 16 h

Table ronde 2 : « Le développement durable : quelles implications pour le secteur artistique et culturel ? »

Fazette Bordage, chargée de mission Nouveaux territoires de l'art, Institut des Villes, et présidente de Mains d'œuvres, Saint-Ouen

Paul Bucau et **Olivier Truche**, président et trésorier de la Bifurk, Grenoble

Elisa Dumay, coordinatrice de l'association De l'aire, Crest (Drôme)

Ferdinand Richard, directeur de l'AMI, centre de développement pour les musiques actuelles, Marseille

Sébastien Vigouroux, directeur et programmateur de l'Art-Scène, Payzac (Ardèche)

Animée par **Jean-Pascal Quiles**, directeur adjoint, Observatoire des politiques culturelles

16 h 30 – 17 h 30

Conclusions générales :

Olivier Pévèrelli, vice-président délégué aux politiques culturelles et à la communication, Conseil général de l'Ardèche

Helga Sobota, directrice des affaires culturelles, Conseil général de l'Ardèche

Jean-Pierre Saez, directeur, Observatoire des politiques culturelles

Jean-Pascal Quiles, directeur adjoint, Observatoire des politiques culturelles